



Monsieur Nicolas Sarkozy  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Louveciennes, le 21 janvier 2009

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous adresser, en la remettant aux bons soins de Madame la Ministre de la culture et de la communication, cette pétition « pour le droit à la copie privée avec un magnétoscope en ligne ».

Lancée le 20 novembre dernier, elle a mobilisé, en tout juste deux mois, plus de 80.000 signataires. Elle rassemble des Français de tous âges, de toutes professions, de toutes les régions de France, y compris de l'Outre-Mer, pour défendre une idée simple : l'évolution des technologies, et particulièrement la révolution numérique, est d'abord une chance. Elle doit permettre un meilleur accès pour tous aux œuvres audiovisuelles, et ce, tout en offrant de nouvelles sources de rémunération pour les créateurs.

Alors que le gouvernement, conformément aux missions que vous lui avez confiées, souhaite légitimement lutter contre le piratage, il serait paradoxal que le principe de la copie privée ne puisse évoluer et s'adapter à l'environnement numérique dans lequel vivent désormais de plus en plus de Français.

La France est en effet particulièrement attachée au principe de la copie privée car il permet d'assurer le juste équilibre entre l'aspiration naturelle du public à accéder aux œuvres et la préservation nécessaire des droits et rémunérations des créateurs. Mais ce principe est désormais en danger s'il ne démontre pas dès aujourd'hui sa capacité d'adaptation aux bouleversements technologiques de la révolution numérique.

Si programmer simplement un enregistrement en ligne d'un programme télévisé à venir, comme on le faisait auparavant avec un magnétoscope traditionnel, n'est pas permis via Internet, le risque est grand de pousser de plus en plus de téléspectateurs internautes vers des sources illégales de contenus, et pas seulement les plus jeunes d'entre eux.

Co-fondateurs de Wizzgo, magnétoscope en ligne qui en six mois avait été adopté par près de 400.000 utilisateurs, élu meilleur service en ligne innovant de l'année par la presse spécialisée, nous avons dû suspendre notre activité car, dans le cadre législatif et réglementaire actuel, les tribunaux français ne reconnaissent pas le droit à la copie privée en ligne, contrairement à l'évolution récente de la jurisprudence américaine qui l'autorise. Si cette pétition n'a pas pour objet le devenir de la start-up Wizzgo, elle est cependant née du mécontentement de ses très nombreux utilisateurs, au moment de l'interruption de son service. C'est la raison pour laquelle nous nous en faisons le relais.

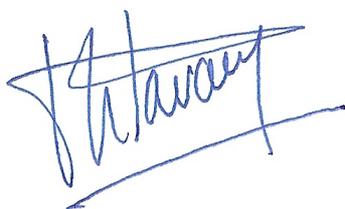
./..

L'Assemblée nationale examinera, dans quelques semaines, le projet de loi « Création et Internet ». Nous savons que vous avez à cœur l'adoption rapide de ce projet dont vous êtes à l'initiative, avec notamment la signature des Accords de l'Elysée. A cette occasion, nous souhaitons que le gouvernement et les parlementaires permettent l'évolution nécessaire du cadre législatif de la copie privée. Renforçant une offre légale encore trop rare, cette évolution contribuera efficacement à la lutte contre le piratage. Les internautes, attentifs, seraient particulièrement sensibles à ce souci d'équilibre.

Espérant que votre prise de position permettra de tenir compte des préoccupations de ses 80.000 signataires, nous vous remercions de l'attention et de suites que vous voudrez bien donner à cette pétition.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre très haute considération.

Philippe Savary



Jérôme Taillé-Rousseau



N.B. : Ci-dessous le texte de la pétition et en pièce jointe la liste de ses **80.186 signataires** au 20 janvier 2009.

### **Pétition pour le droit à la copie privée avec un magnétoscope en ligne –**

*Parce que je souhaite pouvoir regarder les programmes de la télévision quand je le veux et quand je le veux;*

*Parce que je ne souhaite pas télécharger illégalement;*

*Parce que j'ai acquitté la taxe pour copie privée sur mon iPod ou sur un disque dur externe et que je dois pouvoir y copier mes programmes télé;*

*Parce que je souhaite pouvoir enregistrer gratuitement les programmes des chaînes publiques pour lesquelles je paye la redevance;*

*Parce que ce service est aujourd'hui le seul moyen d'accéder aux programmes de la TNT dans certaines régions de France et notamment dans les DOM-TOM;*

*Parce que la dématérialisation de l'enregistrement contribue à préserver l'environnement et à réduire la consommation d'énergie;*

*Parce que, cette fois, la France est précurseur dans le domaine des nouvelles technologies, de l'Internet et des nouveaux modes de consommation;*

*Parce qu'étendre la rémunération pour copie privée à des services dématérialisés contribuera efficacement à la rémunération des ayants droit et favorisera directement la création;*

*Parce que cela va dans le sens de l'évolution des technologies et des usages, tout simplement :*

**Je demande à ce que soit reconnu mon droit à la copie privée au moyen d'un magnétoscope en ligne !**